

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 mars 2012
(convocation du 5 mars 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Mars Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain à partir de 11h25	M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. PARCELIER Muriel	M. GUICHOUX Jacques à M. TRIJOLET Thierry
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUPRAT Christophe	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. GUYOMARC'H Jean-Paul à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. JOUBERT Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h15	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10h	M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine	M. LOTHAIER Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme. CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h50
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. DAVID Yohan à M. SOUBIRAN Claude à partir de 10h	M. ROBERT Fabien à Mme. FAYET Véronique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte

LA SEANCE EST OUVERTE

**LE TAILLAN-MEDOC - Immeuble non bâti situé avenue du Stade / allée de Curé,
cadastré BH 30-31-32 - Mise à disposition et cession à la Commune - Modalités
de règlement du prix - Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En application de la délibération n° 2009/0939 du 18 décembre 2009, a été autorisée, par conventions signées le 4 février 2010, la mise à disposition transitoire et la cession à la Commune du Taillan Médoc, des trois parcelles de terrain nu cadastrées BH 30 – 31 et 32, situées avenue du Stade/allée de Curé au TAILLAN MEDOC, successivement préemptées à des fins communales dans la perspective de l'aménagement du secteur du stade municipal envisagé à l'initiative de la Commune.

Ces parcelles, mitoyennes, formant une unité foncière d'une superficie totale de 3 078 m², ont été acquises au terme des actes notariés des 31 mars 2009, 28 avril 2009 et 19 mai 2009 moyennant un prix total de 338 580 euros majoré des frais notariés d'un montant total de 6 011,72 euros, soit pour un prix de revient global de 344 591,72 euros.

En vue du rachat de ce bien, la Commune a récemment sollicité la possibilité d'un échelonnement du règlement du prix de cession en deux pactes comprenant un premier versement de 192 500 euros en 2012 et le versement du solde en 2013, soit dans le délai maximum de quatre ans fixé par la délibération du Conseil de Communauté n° 2007/0440 du 22 juin 2007 relative à la politique foncière communautaire.

Il est rappelé que le prix de cession définitif sera actualisé à la date de l'acte de cession au taux de 3,70 % fixé par le Conseil de Communauté pour le calcul des frais financiers grevant le coût des réserves foncières acquises en 2009.

Aussi, est-il proposé d'accepter le règlement de ce prix selon les modalités indiquées ci-dessus, étant entendu que le solde devra être réglé en tout état de cause dans le délai maximum de portage de quatre ans par la Communauté Urbaine, soit au plus tard le 19 mai 2013, par référence à la dernière date des actes notariés d'acquisition des trois parcelles concernées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme

VU la délibération n°2007/0440 du Conseil de communauté du 22 juin 2007

VU la délibération n°2009/0939 du Conseil de communauté du 18 décembre 2009

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'

A l'occasion de la vente à la Commune du Taillan Médoc des parcelles de terrain non bâties d'une superficie de 3 078 m², situées avenue du Stade/allée de Curé, au TAILLAN MEDOC, préemptées à des fins communales, il apparaît nécessaire d'autoriser le règlement en deux pactes du prix de cession actualisé, ceci dans le respect des orientations de la politique foncière communautaire.

DECIDE

Article unique : Que le montant de la recette résultant de cette transaction sera versé par la Commune en deux pactes comprenant un premier versement de 192 500 euros au cours de l'exercice 2012 et le versement du solde au plus tard le 19 mai 2013, avec dispense d'inscription du privilège du vendeur dans l'acte authentique à intervenir.

Le montant total de la recette sera imputée sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB UC32 du Budget de l'exercice en cours.

S'agissant d'une cession d'immobilisations avec paiement échelonné ou vente à tempérament, celle-ci devra donner lieu à la passation, au plan budgétaire et comptable, d'écritures particulières prévues par l'instruction M14.

Le montant du second pacte, versé en 2013, par la Ville du TAILLAN MEDOC fera l'objet d'une dépense à imputer en section d'investissement au Chapitre 27, Article 276341 CRB SB00 du Budget de l'exercice 2012.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 mars 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 MARS 2012**

PUBLIÉ LE : 26 MARS 2012

M. JEAN TOUZEAU